

N° 2022-101

**GEMAPI – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REGULARISATION DU
SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU NANT FESSON/PONTHURIN**

L'an deux mil vingt-deux le 5 octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Monsieur Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, BERARD Patricia, FAVRE Maryse,

M. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume

Absents excusés :

ASTIER Fabienne (donne pouvoir à M. BOCH), FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), MARTINOD Marie (donne pouvoir à M. SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI), CHENAL Murielle, TRAISSARD Robert.

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 4

La Communauté de Communes des Versants d'Aime dispose de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2018.

A ce titre, et conformément au décret « digue » 2015- 526 du 12 mai 2015, la CoVA se doit de définir, pour une zone qu'elle souhaite protéger des inondations :

- le systèmes d'endiguement regroupant l'ensemble des ouvrages permettant cette protection,
- le ou les niveaux de protection sur lesquels elle s'engage

La régularisation d'un système d'endiguement est nécessaire par le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat. Suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant les différents systèmes d'endiguement, la CoVA assurera alors la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages qui les composent.

Le Nant Fesson au Pont Baudin, sur la commune de Peisey-Nancroix, est un torrent actif, qui, historiquement, s'est montré dévastateur. Des digues ont donc été construites le long du torrent afin de protéger les habitations du Pont Baudin de ses débordements.

Le Nant Fesson rejoint le Ponthurin au droit du hameau du Pont Baudin et la confluence est une zone sensible aux débordements, ce qui implique le prolongement des digues du Nant Fesson le long du Ponthurin en aval de la confluence.

Dans la cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la CoVA a considéré ce secteur comme étant à enjeu prioritaire et a donc lancé dès 2020 une étude hydraulique sur le Nant Fesson.

L'objectif était dans un premier temps d'en savoir plus sur l'aléa considéré, la fonctionnalité des ouvrages « digues » et les possibilités d'aménagement pouvant améliorer la protection des enjeux-contre les risques de débordements.

L'étude a ainsi mis en avant le fonctionnement en laves torrentielles du Nant Fesson et la présence de deux points limitants majeurs dans le transit des crues que sont :

- Le pont de la route départementale (RD87) sur le Nant Fesson, juste en amont de la confluence avec le Ponthurin
- La Chicane entre les digues qui longent le Ponthurin en aval de la confluence et permettant le passage de la RD87

L'étude fait donc plusieurs propositions d'aménagements pour permettre d'améliorer la protection et ces dernières impliquent de manière importante la route départementale.

La CoVA a donc rapidement associé la commune de Peisey et le Conseil départemental aux réflexions.

La programmation du département ne permettant pas d'intervenir à ce niveau à court termes (priorité au Poncet à Nancroix), le choix est donc fait de régulariser le système d'endiguement sans réaliser les travaux d'amélioration au niveau de la RD87. D'autres travaux annexes pourront être intégrés s'ils améliorent de manière significative la protection.

Cela implique dans un premier temps la réalisation d'une étude de danger et le montage du dossier de régularisation.

Cette action est inscrite à la programmation 2022 du PEP PAPI « Isère en Tarentaise ».

Le montant prévisionnel de l'action est estimé à 70 000 € HT pour la régularisation du système.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 25
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 25
- nombre de votes « pour » : 25
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE l'engagement des études pour la régularisation du système d'endiguement du Nant Fesson/Ponthurin pour un montant estimé à 70 000 euros HT,

APPROUVE la sollicitation des aides financières auprès de l'Etat dans le cadre du PEP PAPI Isère en tarentaise (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et d'autres partenaires financiers,

APPROUVE la sollicitation de l'autorisation de démarrer ces opérations par anticipation de l'obtention des arrêtés attributifs des aides,

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à la mise en place de l'opération.

FAIT ET DELIBERE LE 5 OCTOBRE 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

